



# Formation obligatoire : PERMIS D'EXPLOITATION

La loi du 31 Mars 2006 et le décret du 16 mai 2007 ont rendu obligatoire la formation Permis d'Exploitation. Depuis le 1 avril 2009, toute personne qui souhaite reprendre ou créer un restaurant doit détenir le Permis d'Exploitation.

**Durée :**  
**3 jours**  
Soit 20 heures conforme  
à la réglementation

**Public :**  
Tout public intervenant dans le  
champ des obligations

**Nombre de participants :**

**Prérequis**  
Aucun

**Dates :**  
Nous consulter

**Horaires :**  
09h00– 13h00  
13h30 – 16h15

**Lieu de déroulement :**  
02 Immeuble le Globe  
Morne à Vaches  
97100 BASSE-TERRE

**Traçabilité**  
Feuille de présence  
Attestation de présence,  
**Cerfa n° 14407\*01 conforme**  
**aux directives du Ministère**  
**de l'intérieur.**  
NTT

**PRIX : 400 euros**

## Objectif de la formation :

Acquérir les capacités nécessaires pour l'obtention du Permis d'Exploitation à travers :

- les dispositions du code de la santé publique relatives à la prévention et à la lutte contre l'alcoolisme, la protection des mineurs et la répression de l'ivresse publique,
- les réglementations sur les stupéfiants, la revente de tabac, la lutte contre le bruit et la discrimination,
- les principes généraux de la responsabilité civile et pénale des personnes physiques et morales.

## Contenu de la formation :

Présentation systémique de la formation

Le cadre législatif et réglementaire

Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant pourvu d'une licence

Les obligations d'exploitation

La lutte contre le bruit et l'alcool

Les fermetures administratives et judiciaires

La réglementation locale

## Méthode pédagogique :

Une formation réglementaire bâtie sur la mise en cohérence de la forme (organisation andragogique) et du fond (contenu de la formation).

Illustration théorique d'exemples pratiques.

Exercices et échanges interactifs entre les participants et/ou le formateur à partir d'exemples pratiques d'illustrations théoriques.

Analyse de situations réelles.

## Evaluation :

Évaluation diagnostique : QCM.

Évaluations formatives : études de cas vérifiant la progression des acquis.

Évaluation sommative : questionnaire final.

02 immeuble le Globe, Morne à Vaches, 97100 BASSE-TERRE, GUADELOUPE,  
Siret : 503.408.916.000.24 – APE 9499Z, Déclaration d'activité enregistrée sous le n°  
95.97.01499.97 auprès du Préfet de la Région de Guadeloupe,  
Tél : 0690.54.64.54 / Email : assertif@hotmail.fr